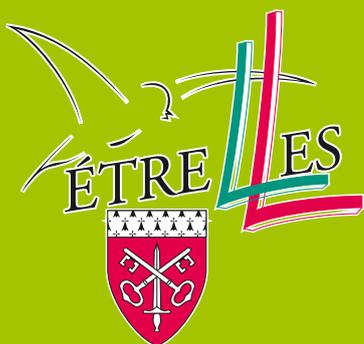


L'Étréllais

BULLETTIN MUNICIPAL / N°70 / NOVEMBRE 2016



DOSSIER DÉTACHABLE

QUELS RÔLES ONT LES ÉLUS ?

Édito du Maire



« À l'heure où les plus jeunes goûtent aux vacances de Toussaint, l'année 2016 amorce sa dernière ligne droite.

Le Pays aura subi cette année des attaques dans sa démocratie comme dans sa diversité...

Si le pays de Vitré n'a pas été touché physiquement, chacun s'accordera à apprécier à sa juste valeur, la douceur de vivre du secteur des Portes de Bretagne, où calme et travail font notre quotidien.

La Commune est dans cette dynamique économique et de qualité de vie et continue à proposer des projets pour le bien-être de sa population.

Voici quelques dossiers en cours qui génèrent de l'emploi et du travail localement.

La ZA de Piquet Ouest : travaux en cours de la Station de carburants Intermarché et les bureaux de l'entreprise Evo'logis constructions concepteur de maisons.

Deux autres entrepreneurs finalisent leur projet dont une installation d'un professionnel de la restauration.

La ZAC de la Plesse accueille déjà six constructions et les ventes de terrains se concrétisent chaque semaine (26 lots sont vendus ou le compromis signé ; 12 lots restent libres à la vente) .

Le Lotissement du Pré Neuf est terminé et ce sont 14 familles qui ont été accueillies par les élus le 8 juillet dernier pour un pot de bienvenue.

Les travaux d'un nouveau distributeur automatique de billets, débutent mi novembre ; il est transféré dans l'actuelle agence postale en raison des nouvelles normes de sécurité pour les convoyeurs de fonds. Ce service à la population existe **depuis 1996** et les élus ont voulu le conserver car jugé **vital pour les commerces de proximité**.

Le chantier de rénovation de la **rue de Normandie**, doit être complété par des travaux lourds de modernisation des réseaux d'eau pluviale **rue Normand d'Etreilles** ; ces travaux coûteux sont nécessaires pour éviter les montées en charge lors de gros orages dans le Lotissement du Chardonneret qui ne possède pas de bassin tampon.

L'agence postale intégrera les nouveaux locaux de la mairie courant 2017 ; pendant la durée des travaux **elle sera installée à la maison des associations**.

Un projet de maison de santé est en discussion depuis plusieurs mois entre les élus, les professionnels locaux, l'ARS agence régionale de santé et les services de l'Etat. Cet équipement confortera une offre de soins de qualité sur notre territoire, et l'arrivée de nouvelles professions médicales souhaitant se regrouper pour travailler en réseau sur le secteur Sud de Vitré ; Ce regroupement dans un même local favorisera l'installation de jeunes généralistes pour pallier aux départs en retraite de plusieurs médecins du territoire (Le Pertre, Etreilles, Erbrée).

Des aides publiques (subventions d'Etat et de la Région) sont consenties pour ces projets de santé, **sur engagement des professionnels à intégrer ces nouvelles structures publiques**.

Les élus tel qu'ils s'y sont engagés en début de mandat, ne souhaitant pas emprunter ou même rehausser les taux des impôts locaux, **demandent aux professionnels de santé de s'engager sur des loyers équivalents « au reste à charge pour la commune, déduction faite des subventions reçues »**.

Les travaux de **mise en accessibilité de la mairie** démarreront (aménagement de chantier en décembre) en tout début d'année pour une période de 8 mois.

Enfin la **révision du PLU** est commencée (obligation de grenelliser tous les documents d'urbanisme au niveau national). La première réunion publique a eu lieu le 5 octobre dernier. Cette révision se déroulera sur **24 mois (été 2018)** et les habitants seront amenés lors de cette élaboration à faire leurs suggestions tout au long de l'élaboration du projet, au travers de nombreux supports de concertation.

Dossier central : Vous trouverez un livret sur le rôle et les responsabilités des élus. Cette information est faite régulièrement auprès des enfants des deux écoles lors des journées de la citoyenneté (distribution du livret A la découverte de ta commune)

C'est suite à des sollicitations d'habitants lassés de trouver dans leur boîte aux lettres des publications d'une association politique locale remettant régulièrement en cause le travail, les responsabilités et les décisions du conseil municipal et des élus, qu'il est apparu important à l'équipe municipale de pouvoir diffuser cette information* par le biais du journal communal afin de rappeler les fonctions, les obligations et les champs de compétences d'un conseil municipal, d'une municipalité et d'un maire.

*Bibliographie : Votre Commune comprendre son rôle et son fonctionnement.

Cette année encore les Etreillais sont invités à se mobiliser pour les 30 ans du Téléthon les 2 et 3 décembre prochains !

**Pour les petits et pour les plus grands, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël
Et invite le plus grand nombre à la cérémonie des vœux le Dimanche 8 Janvier 2017.**

Le maire
Marie Christine MORICE

POUR LE PROCHAIN Etreillais,
DÉPÔT DES ARTICLES
LE 13 DÉCEMBRE 2016
DERNIER DÉLAI. SORTIE PRÉVUE
FIN FÉVRIER 2017.

Rappels :

Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**
Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

2 possibilités :

• envoi par mail à la mairie : mairie.etalles@wanadoo.fr

Ou

• dépôt par clé USB à la mairie.

MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00-17h00

Mardi, mercredi, vendredi
9h00-12h15 et 14h00-17h00

Judi : fermée (pas de permanence téléphonique)

Samedi : 9h00-12h00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : mairie.etalles@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-etalles.fr

Pensez à vous inscrire à la newsletter

Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)

Rencontre 1^{er} adjoint et élue CCAS :

1^{er} samedi du mois en mairie
de 10h30 à 12h

Autres adjoints sur rendez-vous.

Bulletin municipal d'information trimestrielle
Dépôt légal : 3^e trimestre 2016

Directeur de la Publication :

Mme Le Maire d'Etreilles M.C. Morice

Comité de rédaction : Monique Le Solliec,

Stéphanie Savatte, Stéphane Davenel,

Guy Rousselet, Nicolas Turmeau,

Jean-Pierre Garnier.

Conception et impression :

Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré



VOEUX DU MAIRE

Dimanche 8 janvier 2017

Salle St Hippolyte

État Civil

NAISSANCES

25/04/2016	Maëlyne FOUGERAIS	16 rue du Pré Neuf
16/06/2016	Nathan ROSSIGNOL	4 Ter La motte Gérard
01/07/2016	Martin PAPHILLON	au lieu-dit « Le Pont d'Étrelles
26/07/2016	Augustin DUPLAN	12 impasse de la bête
29/07/2016	Félix PERRIER	La Basse Plesse
12/08/2016	Alice ALLICHON	40 rue de la Champagne

MARIAGES

25/06/2016	BORDAIS Marie-Pascale COURCELLE Jean-Pierre	3 rue du Champ des Oiseaux 35370 Étrelles
09/07/2016	Camille SILLARD Olivier METAYER	23 rue de Bretagne 35370 Brielles
30/07/2016	Julia CUENCA Yves LE FLOC'H	6 bis rue du Capitaine François Guérault 35370 Étrelles
17/09/2016	katell JOUAN Frédéric FRÈREUX	16 rue du Chardonneret



DÉCÈS

01/07/2016	GAUTHIER Denis - 15 La Motte Gérard
04/07/2016	BRIQUET Gabriel - 5 rue Hyacinthe Hévin
24/08/2016	LEBORDAIS née BURON Marthe - 5 rue Hyacinthe Hévin
27/08/2016	GALLON née LÉBOUC Maria - 5 rue Hyacinthe Hévin
29/08/2016	CADET François - 13 rue d'Arvor
29/08/2016	MARION Maryvonne - 32 Allée du Verger
31/08/2016	CHEVREL Bernard - 5 rue Hyacinthe Hévin

Dates et horaires d'hiver d'ouverture de la plateforme déchets verts

- 5 et 19 novembre de 10h à 12h
- 3 décembre de 10h à 12h

Fermeture de la plate-forme de déchets verts d'Étrelles au 31 décembre 2016

SOMMAIRE

Etat-civil	p 3
Les nouveautés	p 4
Vie pratique	p 5 - 6
Vie communale	p 7 - 8
Conseils municipaux	p 9 à 14 et 17
Cahier central	p15 - 16
Vie scolaire	p 18 - 19
Vie associative	p 20 à 27
Les Classes	p 28

Horaires de messes

Deuxième et quatrième
dimanches du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat : Du lundi au vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Urgences

02 99 96 61 55
Diacre J.M. QUETIER 02 99 49 58 69

Permanence presbytère d'Étrelles, tous les
mardis, de 10h à 12h.

Les élections présidentielles sont prévues

le 23 avril et le 7 mai 2017

Les élections législatives
les 11 juin et 18 juin 2017.

DIALOGUONS

La commune d'Étrelles s'est équipée de conteneurs semi enterrés dans votre lotissement. Ceux-ci sont accessibles en permanence. Cependant, par respect, afin de ne pas déranger les riverains les plus proches, il est fortement déconseillé de venir tard le soir, la nuit ou très tôt le matin, déposer ses déchets. Outre le fait que le réseau d'éclairage public ne peut pas éclairer uniquement ces zones d'apport volontaire, la commune s'est engagée en faveur de l'environnement, c'est pourquoi les lampadaires sont éteints une partie de la nuit afin de protéger la faune nocturne et de réaliser des économies d'énergie.

S Davenel

Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

Bonjour, je remercie vous concernant l'éclairage de la commune. Depuis quelques mois nous avons des conteneurs enterrés pour les poubelles dans notre lotissement. Pour des questions de sécurité, il faudrait éclairer ces zones. Nous avons déjà vu des personnes déposer leurs ordures tard le soir alors qu'il n'y avait plus d'éclairage. Pouvez-vous réfléchir à ce sujet? Tout en sachant que d'autres conteneurs de ce type vont être installés dans la commune.

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Karine BOUFFORT rue de la Champagne

Les nouveautés

LE GROUPE LAHAYE FRIGO

Le groupe Lahaye Frigo Etreilles a inauguré sa base frigorifique le **15 septembre 2016**.

- 120 salariés dont 110 conducteurs et 100 moteurs
- Site de 6 hectares/2 000 m²- 12 000 m³ plateforme /800 m² d'atelier/600 m² de bureau
- Capacité de 1 500 palettes au sol
- Plateforme de cross-docking avec 20 portes à quais
- Quai cross-docking pour activité penderie/cellule dédiée à une activité sous ambiance contrôlée (froid positif)
- Activité groupage/dégroupage au départ de l'ouest vers toutes les plateformes de France

Phase 2 : possibilité d'extension d'1 hectare de foncier.



Petites Mains En Folie



Siret : 821664257 RM35

- Réalisations personnelles d'objets d'artisanat décoratif (créations sur commande ou en vente libre).
- Mode, bijoux fantaisie, décoration, loisirs, carterie...

Christine DESFOSSEZ
8 Rue de la Vigne - Etreilles
petitesmainsenfolie@orange.fr
06 26 80 53 28 (après 18 h)



KINÉSITHÉRAPEUTE D.E

A partir du **26 septembre**, M. PATTIER Aurélien, Masseur-Kinésithérapeute D.E, rejoint Mr ROCA Antoine, Masseur-Kinésithérapeute D.E et Ostéopathe D.O, et Melle CUEFF Marianne, Masseur-Kinésithérapeute au cabinet situé au 10 ZA Piquet ouest - 35370 ETELLES. Soins au cabinet et à domicile. Tél. : 09 54 77 89 68

LOCAVOR

Un point de distribution de produits locaux va ouvrir prochainement à ETELLES, il permettra aux membres de commander les produits des producteurs et artisans locaux qui adhèrent à ce site internet.

Véritable partenaire des producteurs et artisans locaux, le locavor d'Etreilles rassemble des consommateurs soucieux de la qualité et de l'origine de leur alimentation.

Les consommateurs pourront retrouver, chaque semaine, les produits locaux sur le site internet. Uniquement des produits issus des exploitations de notre bassin de vie (légumes, fruits, viandes, boisson...) mais également des produits transformés par les artisans proches (confitures, miel, pain, traiteurs...)

Notre communauté locale se construit petit à petit avec des membres qui pourront acheter leurs produits sur le site locavor.fr.

Ces derniers se retrouveront aux Hairies (centre de formation Antoine de Saint-Exupéry) pour venir retirer leur commande les Jeudis après-midi de 17h30 à 19h.

L'ouverture est prévue au mois d'octobre, si les producteurs se sentent prêts.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre dossier de presse : <https://locavor.fr>

Voici les coordonnées du Locavor d'Etreilles : Marie-Thérèse, etrelles@locavor.fr 06.75.35.00.01

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Marie-Thérèse



Pourquoi acheter sur locavor.fr

- Acheter des produits aux producteurs locaux
- Privilégier les produits frais et de saison
- Limiter le gaspillage alimentaire
- Favoriser le maintien des populations sur le territoire

- 1 Choisissez le locavor le plus proche
- 2 Rejoignez sa communauté pour commander des produits locaux
- 3 Retirez vos produits pendant les distributions

<http://locavor.fr/45>
Locavor d'Etreilles

Distribution
Au centre de formation Antoine de St Exupéry
Les Hairies - 35370 Etreilles



DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



LE RELAIS DEVIENT LE RELAIS POUR L'EMPLOI



Le Relais pour l'Emploi
Ensemble, pour l'Homme, trouvons des solutions

Un nouveau nom pour fédérer les 4 activités de l'association

De nouveaux logos pour un nouvel élan

Une même ambition : favoriser l'emploi local et le développement économique sur le Pays de Vitré.

Pour vous, rien ne change !

L'offre de services reste la même :

- Mise à disposition de personnels auprès des entreprises, collectivités, associations et particuliers
- Production et commercialisation de légumes biologiques auprès de particuliers-adhérents sous forme de paniers hebdomadaires, ou auprès de clients professionnels
- Location de scooters au public en insertion

Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous !

Coordonnées :

Siège : 6 rue Louis Pasteur - 35240
RETIERS - Tél : 02.99.43.60.66

Antenne :

33 Bd de Châteaubriant - 35500
VITRE - Tél : 02.23.55.15.60

lerelais.retiers@gmail.com

**Le Relais pour l'Emploi :
Ensemble, pour l'Homme,
trouvons des solutions**

STOP AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE !

Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel. Entré en vigueur le 1er juin 2016, ce dispositif entièrement gratuit pose une double interdiction pour le professionnel qui recueille vos coordonnées téléphoniques :

l'interdiction de vous démarcher téléphoniquement ;

l'interdiction de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

Vous pouvez inscrire jusqu'à 8 numéros de téléphone (fixe et/ou mobile) sur la liste d'opposition, par

voie électronique, sur le site Internet www.bloctel.gouv.fr, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Bloctel - 6 rue Nicolas Siret - 10 000 TROYES.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un message de confirmation (e-mail ou récépissé) précisant la date d'effectivité du service (30 jours maximum) et sa durée (3 ans renouvelables). Enfin, trois mois avant la fin de service, vous serez invité, par e-mail ou par courrier, à renouveler l'inscription de vos numéros sur le registre d'opposition.

Attention : si vous étiez sur la liste Pacitel, vous devez vous inscrire sur

Bloctel pour continuer à bénéficier du service d'opposition, Pacitel ayant définitivement fermé le 1er janvier 2016. De même, si vous êtes sur la liste rouge ou anti-prospection (orange), il est vivement conseillé de vous inscrire sur Bloctel. Les annuaires téléphoniques ne sont pas les seuls fichiers utilisés par les professionnels pour vous démarcher.

A noter que les SMS sont exclus du dispositif Bloctel.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement 48 Bd Magenta - 35000 Rennes 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org www.mce-info.org



SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

(en bref

Distribution des sacs jaunes

Cette année, la distribution des sacs jaunes aura lieu du 3 au 21 octobre. Les dates de distribution sont indiquées sur le site internet du SMICTOM. Les usagers devront penser à sortir leur bac le jour de la distribution dans leur commune. Deux rouleaux seront fournis par foyer.

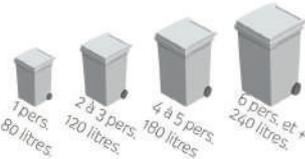


Équipements TEOMi la distribution commence en novembre 2016

Avant de mettre en place la taxe incitative en janvier 2019, une année de test à blanc pour les usagers sera engagée en 2018. Pour ce faire, les foyers auront besoin de nouveaux équipements pour leurs ordures ménagères : bacs pucés, bacs à serrure et badges pour les bornes.

DES TAILLES DE BACS ADAPTÉES AUX FOYERS.

Comme la taxe incitative prendra en compte le nombre de levées des bacs gris, le SMICTOM a révisé les règles de dotation de ces bacs à la hausse. Aujourd'hui par exemple, un logement de deux habitants est doté d'un bac de 80 litres. Désormais, pour deux personnes occupant le même logement, le SMICTOM distribuera un bac de 120 litres. Ainsi elles pourront sortir leur bac moins fréquemment.



UNE DISTRIBUTION PAR SECTEUR

La distribution débutera le 7 novembre et s'étalera sur un an. Elle sera divisée en cinq secteurs et assurée par 40 ambassadeurs qui rencontreront en porte-à-porte les 57 000 foyers et professionnels du territoire. Le secteur 1 correspond au nord du territoire : de Saint M'Hervé à Saint-Didier en passant par Mecé et 19 autres communes. Les usagers seront avertis par courrier du passage des ambassadeurs.

SMICTOM Sud-Est 35

28, rue Pierre et Marie Curie 35500 Vitré
02 99 74 44 47
contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

DÉPLOIEMENT DE LA 4G : DES INTERFÉRENCES POSSIBLES AVEC LA TNT

Le déploiement de la 4G sur le territoire provoque parfois des interférences avec la TNT. Si vous avez récemment constaté des problèmes de réception de la télévision, vous pouvez appeler au 09 70 81 88 18 (appel non surtaxé) pour faire intervenir un technicien gratuitement. Plus d'informations sur :
www.recevoirlatnt.fr

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine

MdaF 35

Association Départementale de la
Médaille Française de la Famille

*Une famille nombreuse,
une aventure passionnante...*

*La famille,
une histoire et
des émotions
partagées*

Une médaille pour promouvoir la famille nombreuse...

Avant le
15 décembre 2016

Pour tout renseignement,
contactez l'accueil de votre mairie de domicile

Vie communale

PETITE ENFANCE

La collectivité développe sa politique «Petite Enfance» en accueillant une nouvelle association 3.2.1 Parents axée sur la parentalité à l'Espace Henri Brillant, à compter de septembre 2016.

Une belle rencontre entre July Jeby (membre de l'association), Christèle Buffet (Adjointe) et Karole Lesmesle (Assistante maternelle/responsable de l'Espace Jeux) permet de développer un partenariat entre associations : mutualisation de locaux, prêt des jeux lors des rencontres «parents», continuité éducative...

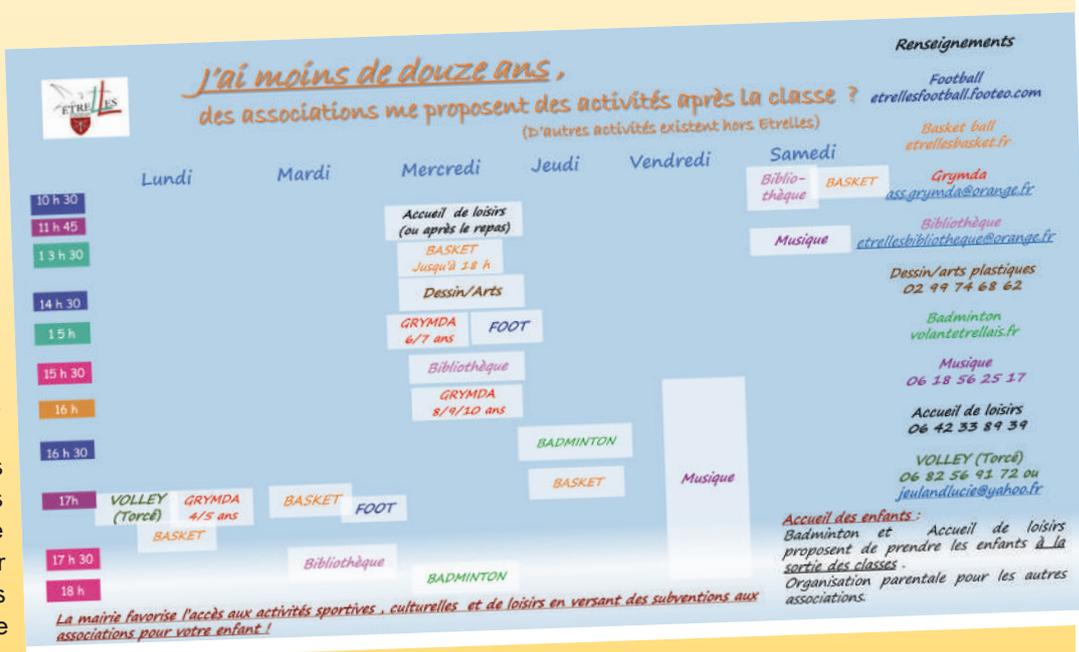
Un grand Merci à l'APE École Robert Doisneau pour le don des tableaux réalisés pour la fête de l'école sur le thème de l'Afrique, ces tableaux favorisent l'imaginaire des tous petits et s'accordent à leurs comptines !



ENFANCE

Afin de répondre à l'objectif fixé dans le projet éducatif du territoire : Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires d'Etrellais, un partenariat s'est réalisé avec les associations locales.

Un outil distribué aux enfants retrace le planning des activités périscolaires proposées par les associations après la classe et renseigne les familles sur l'heure de l'activité et les coordonnées de chaque association.



Si une association développe un créneau pour les enfants de moins de douze ans, merci de transmettre vos informations afin d'actualiser les informations.

JEUNESSE

Suite à l'audit réalisé auprès des jeunes (Juillet 2011, lors des semaines d'activités d'été + bulletin municipal Etrellais), une demande de la jeunesse était d'avoir des espaces extérieurs comme un terrain multisports et un skate parc sachant que les équipements sportifs sont fermés l'été.

Depuis, la commission enfance jeunesse soutient ces projets en transversalité avec les commissions voiries (planning des travaux sur la commune) et bâtiments (transfert du nouveau local pour le foot) sans oublier celle des finances.

Un partenariat a été mené avec la FSCF 35, organisatrice des semaines d'activités sportives et culturelles (ELI) sur la commune et Justine Toubon, agent communal et artiste local afin de découvrir le graphe et ainsi réaliser la décoration du skate parc créé par des entreprises locales.

Merci à tous les acteurs pour ce bel espace de vie social !

Suite aux échanges avec les jeunes, nous rappelons que le skate park est accessible aux jeunes de plus de huit ans avec l'équipement nécessaire (casque, protèges coudes/genoux). Un règlement est affiché sur le site !

Christèle Buffet

Vie communale

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Comme chaque année, ce sera au total une vingtaine de jeunes de 16 à 18 ans qui auront aidés les services techniques de la commune.

Merci à tous.



TRAVAUX VOIRIES

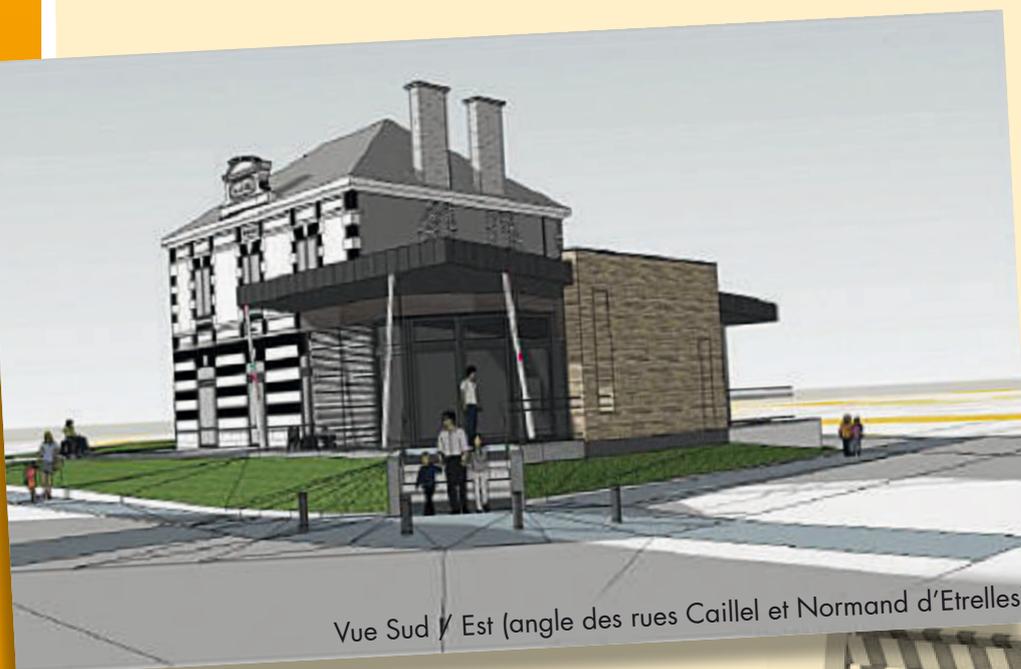
Des travaux de réseaux et de voirie vont avoir lieu en cette fin d'année. Dans un premier temps, cela concernera la rue Normand d'Ételles et une déviation sera mise en place. Au vu de la profondeur de la tranchée, il y aura une réfection provisoire en bicouche. La réfection définitive sera réalisée ultérieurement en enrobé. Suivront les travaux rue de Normandie. La partie sud de la voie sera également refaite en provisoire en bicouche avant l'enrobé définitif.

La seconde tranche de conteneurs semi enterrés sera réalisée avant la fin de l'année. Elle concernera le secteur compris entre la rue des Saulniers et la rue du Mazé ainsi que les rues de Bretagne et de Vendée. Il y aura une réunion publique pour la présentation.



TRAVAUX MAIRIE

La Mairie va être agrandie pour répondre à la réglementation sur l'accessibilité des Etablissements recevant du Public, pour accueillir le bureau de poste et permettre la modernisation du distributeur de billets (dans l'agence postale actuelle)



Vue Sud / Est (angle des rues Caillel et Normand d'Ételles)

Séance du Lundi 13 Juin 2016

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel, TURMEAU Nicolas
Absent : M. GARNIER Jean-Pierre

Tableau n°1

N° de lot	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-21	Elodie RICOU et Aurélien RICOU	5 Square Ker Fleuri Appartement C 09 35 170 BRUZ	567	51 030€
1-08	Catherine ALLICHON et Alexandre ALLICHON	40 Rue de la Champagne 35 370 ETELLES	700	63 000€
1-30	Elodie TENAILLEAU et Maxime LOURY	02 Rue des Tilleuls 35 370 ARGENTRE DU PLESSIS	495	44 550€

La séance débute à 20:30 (Absences de Mme LOUVEL et de M. ROUSSELET en début de séance).

Approbation du compte-rendu/PV du 18 Avril 2016 :

Mme THEOT regrette que tout ne soit pas inscrit dans le compte-rendu.

ZAC de la Plesse - Vente de lots

le Conseil Municipal décide :

De vendre les lots ci-contre : (tableau n°1)

A l'unanimité : 19

ZAC de la Plesse - Validation plan de financement alimentation en électricité du SDE 35

le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement proposé par le SDE 35
- De valider la participation financière de la Commune au montant estimatif de 58 200€

A l'unanimité : 19

Arrivée de M. ROUSSELET

Vie communale - Candidature au Label « Terre Saine »

Stéphane DAVENEL, Adjoint à l'Environnement présente ce point.

La Commune d'Etelles fait partie des 194 Communes bretonnes à être passées au « zéro-phyto » pour l'entretien des espaces publics depuis plusieurs années déjà.

le Conseil Municipal décide :

De proposer la candidature de la

Commune d'Etelles au label « Terre Saine »

A l'unanimité : 20

Vitré Communauté - Rapport d'activités 2015

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2015 de Vitré Communauté

A l'unanimité : 20

Arrivée de Mme LOUVEL

Vitré Communauté Adhésion au service commun de Conseil en Energie Partagé

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré au service Conseil en Energie Partagé de Vitré Communauté, par délibération du 30 Mars 2015, pour bénéficier des services.

Considérant que ce service commun débutera le 1^{er} juillet 2016 pour une durée illimitée.

A titre informatif, 33 Communes sur 46 ont souhaité adhérer, soit près de 49 000 habitants.

M. GAUTHIER estime que les collectivités auront de plus en plus besoin de ce service car elles sont à la recherche d'économies. M. DAVENEL poursuit en affirmant que le coût sera rentabilisé par les gains apportés.

le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au service commun de Conseil en Energie Partagé

A l'unanimité : 21

Patrimoine communal Vente de la parcelle section B n° 1820

Stéphane DAVENEL, Adjoint à la Voirie présente ce point.

La Mairie avait reçu en Novembre 2014 une demande d'acquisition d'une partie d'un espace vert dans le lotissement du chardonneret de la part de M. et Mme BEYON.

M. DAVENEL signale que M. BEYON a reçu l'accord de tous les co-lotis. Un espace suffisant a été conservé par la Commune en raison du réseau d'eau pluvial qui passe à proximité.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre la parcelle cadastrée section B n°1820, d'une surface de 181m², à M et Mme BEYON, sis 39 Rue du Chardonneret 35370 Etelles
- De fixer le prix de vente à 10€/m²
- De préciser que l'ensemble des frais de notaire sera supporté par les acquéreurs

A l'unanimité : 21

Affaires scolaires - Calcul du coût de l'élève

Christèle BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse présente ce point.

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à l'école publique.

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures

Vie municipale

Séance du Lundi 13 Juin 2016 (suite)

scolaires...) d'après le compte administratif 2015, validé par le Trésorier.

Ce coût de l'élève a été présenté à la Commission Enfance Jeunesse Intergénération du 13 Mai 2016 ; en présence des 2 directeurs d'écoles et de l'OGEC, suite à des questionnements émis par des membres de l'OGEC lors de l'Assemblée générale en janvier sur le calcul du coût de fonctionnement.

La Commission Finances a donné un avis favorable le 17 Mai 2016.

Pour information, en 2014, il était de 831.68€ pour un élève de maternelle et de 294.88€ pour un élève du primaire.

Mme HARNOIS s'interroge sur l'augmentation du coût pour 2016. Il lui est répondu que pour 2015, le coût est calculé sur une année pleine dans les nouveaux locaux (contrairement à 2014 : déménagement en milieu d'année). Par ailleurs, avec l'ouverture d'une 2^e classe de maternelle, un contrat d'un agent a été nécessaire, mais financé en CAE.

M. MAUXION demande si l'UDOGEC a été consulté. Mme le maire répond que le calcul est fait sur une grille de critères établi par la préfecture et utilisée par toutes les collectivités ayant une école publique (grille servant à l'établissement du forfait départemental). L'UDOGEC avait validé cette grille en 2009.

Mme BUFFET termine en disant que la démarche du calcul du coût de l'élève a été partagée comme l'a souhaité l'OGEC.

le Conseil Municipal décide :

- De fixer le coût de l'élève pour 2016 à :
- 920.13 € pour un élève en classe maternelle
- 376.94 € pour un élève en classe primaire

A l'unanimité : 21

Affaires scolaires - Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes

Christèle BUFFET présente ce point.

Le coût de l'élève est fixé pour 2016 à :

- 920.13 € pour un élève en classe maternelle

- 376.94 € pour un élève en classe élémentaire

Pour information, en 2015, la participation financière était de 109 533.92€ pour 224 élèves (143 élémentaires et 81 maternelles).

Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes (contrat d'association)

	2016		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	74	920.13€	68 089.62€
Élémentaire	142	376.94€	53 525.48€
Montant participation		121 615.10€	

Les membres de l'OGEC ne peuvent participer ni au débat ni au vote (M. FESSELIER s'abstient).

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le mode de calcul de la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'école privée Notre Dame de Lourdes au montant de 121 615.10€

De verser mensuellement cette participation

Vote à main levée : 20, abstention : 1

Affaires scolaires - Subvention à caractère social pour l'école Notre Dame de Lourdes

Christèle BUFFET présente ce point

En 2015, la subvention à caractère social s'élevait à 4 005.4€ (28.01€ x 143 élèves du primaire).

Mme BUFFET informe du souhait du conseil d'école Robert Doisneau (équipe éducative et parents) de solliciter les familles pour l'achat « trousse scolaire » pour la rentrée. Cette participation des parents fait diminuer le coût du poste fournitures scolaires.

(M. FESSELIER s'abstient).

le Conseil Municipal décide :

- D'allouer une subvention à caractère social à l'école Notre Dame de Lourdes d'un montant de 2 280.52€.

Subvention à caractère social (fournitures scolaires individuelles)

	2016		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	142	16,06€	2 280,52€
Montant participation		2 280,52€	

Vote à main levée, Pour : 20, abstention : 1

Affaires périscolaires - Participation financière au financement de l'ALSH

Christèle BUFFET présente ce point.

Dans sa séance du 13 Octobre 2014, le Conseil Municipal décidait de signer une convention tripartite de gestion de l'accueil de Loisirs Kinderboom avec l'association Familles Rurales d'Ételles et la Fédération départementale Familles Rurales.

A titre d'information, la Commune a reçu un avoir de 5 249.98€ suite à la validation des comptes administratifs 2015 validé par le comité de pilotage Alsh en décembre 2015.

Par ailleurs, il est rappelé que le fonctionnement de l'Alsh est subventionné par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (5 907,54€ en 2015) pour le développement des actions en faveur de l'enfance-jeunesse.

Mme BUFFET rappelle que Mme THEOT et M. MAUDET font partie du comité de pilotage Alsh avec elle ; qu'elle informe les élus sur cet accueil collectif de mineurs :

- l'avoir versé correspond à une baisse de charge de personnel par rapport au prévisionnel en raison des congés pris sur vacances de 2 salariés (moins de temps de travail sur leur contrat)

- régularisation de retards de paiements auprès de Familles Rurales, néanmoins quelques impayés surtout une famille qui a déménagé. Familles Rurales se chargent du suivi et des relances.

- fréquentation sur l'accueil des enfants : 99 familles - 179 enfants

En septembre 2014, des familles de Vergéal ont dû s'orienter vers l'Accueil de loisirs de Torcé resté à la semaine de 4 jours d'enseignement scolaire, comme Vergéal.

- actions pendant les petites vacances pour les 9/12 ans : activités sur demi-journée, soirée, sorties...

- assemblée générale originale et dynamique

Mme Buffet souligne la construction et la concertation au sein du comité de pilotage (se réunit 4 fois par an) et l'investissement de l'association de parents de l'accueil de loisirs (Ex : braderie pour permettre de faire diminuer les tarifs mini-camps aux familles), et le bureau qui fait appel aux bénévoles !

le Conseil Municipal décide :

- De valider la participation financière de la Commune au fonctionnement de l'Alsh au montant de 25 516.78 € et la participation de la Commune au soutien fédéral est de 14 592.44€, soit 40 109.22€ pour l'exercice de fonctionnement de l'ALSH 2016

A l'unanimité, Pour : 21

Patrimoine communal – Révision des tarifs communaux

La Commune d'Etelles a réalisé plusieurs investissements, en 2014 et 2015, pour équiper la salle Saint-Hippolythe (création d'un local de stockage pour les tables et les chaises, installation d'un lave-vaisselle et de deux chambres de froids, achat de 2 chariots inox, changement du système de chauffage...).

La Commission Finances, réunie dans sa séance du 17 Mai 2016, propose donc de revoir les prix de location de la salle polyvalente au regard des équipements nouveaux installés et des services supérieurs proposés, et comparés au prix des autres salles de même type dans le secteur.

Mme THEOT interroge sur le taux de la fréquentation de la salle. Il lui est répondu que la salle est louée quasiment tous les week-ends de l'année au regard de sa taille adaptée pour des événements familiaux (120 places assises), et des espaces sécurisés poursuit M. MAUDET (cour).

M. DESILLE demande si la location à la journée n'est qu'en semaine. Il est répondu que oui.

le Conseil Municipal décide :

- De valider la revalorisation des tarifs de location de la salle saint-Hippolythe (+15€) comme suit :

Location Salle St Hippolyte (120 places) Avec tables / chaises / 120 couverts	Été (Du 01/05 au 30/09)	Hiver (du 01/10 au 30/04)
Etrellais (week-end)	235 €	255 €
Non-etrellais (week-end)	335€	355€
Location à la demi-journée	75 €	115 €
Location à la journée	95 €	135 €
Associations (1 week-end par an)	gratuit	gratuit
Associations (semaine)	gratuit	gratuit

le changement des tarifs s'effectue à partir de la date de la présente délibération
A l'unanimité, Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions prises par Mme Le Maire dans le cadre de ses délégations :

- 2016-01 : Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec Mme FLOT (infirmière) pour l'année 2016, pour la location d'une salle de consultation (200€/mois)

- 2016-02 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement de la Mairie d'Etelles au groupement Vincent Le Faucheur (mandataire), Gilles Delourmel (co-traitant) et Thalem Ingenierie (co-traitant) au taux de 8.20% (si travaux compris entre 300 000€ et 350 000€HT).

Mme THEOT dit n'avoir pas compris qu'il était prévu une extension de la Mairie mais juste la possibilité de la faire et s'interroge.

Mme Le Maire rappelle que cela a été évoqué à plusieurs reprises depuis le début 2016 : à la Commission Bâtiments Communaux du mois d'Avril dont elle a été destinataire du compte rendu comme tous les élus. Aux séances de conseil où les élus ont été amenés à voter les demandes de subventions pour ce projet (minimum deux délibérations) sans compter le vote du budget qui prévoyait ces travaux.

M. GAUTHIER résume que la Commune a voté un budget global pour la mise aux normes d'accessibilité, pour la fonctionnalité interne liée à l'arrivée de l'Agence Postale et que le maître d'œuvre déterminera si oui ou non une extension est nécessaire, ainsi que la surface pour que ce soit fonctionnel.

Mme le Maire rappelle que chaque élu peut échanger avec les Adjointes à la suite des envois de comptes-rendus des Commissions.

- DIA Consorts FLAUX - Bourdon

Vente du bien appartenant aux consorts FLAUX, sis 03 Rue D'Arvor à Etrelles (section B n°1055), à M. et Mme BOURDON au montant de 136 000€.

Vie municipale

Séance du Lundi 13 Juin 2016 (suite)

Pas d'intérêt pour la Commune de préempter.

- Remerciement de M. et Mme JOLIVET d'Étrelles pour les condoléances de la Commune suite au décès de Mme Germaine CHATELAIS.

- Remerciement de M. et Mme LECHEVALLIER Marcel pour les condoléances de la Commune suite au décès de Mme Bernadette GEHORS.

- Mme BUFFET informa qu'il reste 7 places pour la semaine ELI.

- Mme SAVATTE signale que le prochain « Etrelleis » sortira fin Juin

- M. DAVENEL annonce une réunion, prévue le 23 Juin prochain, avec les

riverains de la rue de Normandie relative au projet de réaménagement de la rue.

- M. MAUXION demande qui a fait le panneau sur le rond-point de la Prévalaye car il trouve que ça manque de couleurs. M. DAVENEL répond que c'est Justine TOUBON qui a réalisé les différents panneaux et que c'était son choix de faire un panneau en noir et blanc pour la représentation de l'Eglise.

Mme HARNOIS demande si cette prestation est payante. M. DAVENEL répond que cette personne assure des remplacements sur les congés des

agents des services techniques ;

Au regard de ses compétences en arts plastiques, elle élabore des panneaux en fonction des besoins répertoriés ; la commune fournit le matériel nécessaire ; exemples de réalisations : panneau de la pêche à l'aire de loisirs de la Prévalaye, les panneaux Zéro Phyto d'entrées de bourg, les personnages de Noël posés à côté de l'église en décembre, et actuellement les panneaux mis en place par les jardiniers dans les parterres pour le fleurissement annuel en collaboration avec les deux écoles ; thème 2016 les lettres du mot ETRELLES.

Séance du Lundi 19 septembre 2016

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, HARNOIS Rachel, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à M. FESSELIER Laurent, LE SOLLIEC Monique à Mme SAVATTE Stéphanie, LOUAPRE Marina à M. GAUTHIER Vincent

Secrétaire de séance : M. THÉBERT Noël

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Assainissement collectif Approbation du rapport d'activités 2015 de la Nantaise des Eaux

Johann BELLANGER, représentant de la Nantaise des Eaux, présente le rapport au Conseil Municipal.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport annuel 2015 du délégataire Nantaise des Eaux, gestionnaire du réseau d'assainissement collectif de la Commune d'Étrelles

A l'unanimité, Pour : 20

(manque M. Maudet et Mme Louvel)

Assainissement collectif Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

La Mairie a reçu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, transmis par LABOCEA (ex-ISAIE).

Celui-ci a été transmis par mail aux conseillers municipaux le 01 Septembre dernier.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le RPQS Assainissement collectif 2015

A l'unanimité, Pour : 21

(manque M. Maudet)

Vitré Communauté - Conven- tion de gestion de l'aire d'ac- cueil des gens du voyage

L'avenant n°8 à la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens

du voyage avec Vitré Communauté se terminait le 30 Juin dernier.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec Vitré Communauté à compter du 01 Juillet 2016 pour une durée d'un an

Vote à main levée, Pour : 21

Finances locales - Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Comme chaque année le Trésorier de Vitré, M. Didier CREAC'H, par application de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, a fait une demande à la Commune pour l'indemnité de conseil d'un montant de 794.38€ pour un taux de 100% pour l'année 2016.

M. DESILLE demande si c'est un dû pour le Trésorier. Non, mais Étrelles a toujours fait le choix de voter 100% de l'indemnité de conseil.

le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer l'intégralité de l'indemnité de conseil au Trésorier pour l'année 2016 au montant de 794.38€

A l'unanimité, Pour : 22

Séance du Lundi 19 septembre 2016 (suite)

Environnement – Actualisation de la charte d’entretien des espaces communaux

M. DAVENEL, Adjoint à l’environnement, présente ce point.

La Commune d’Etelles a signé en 2002 puis 2010 la charte d’entretien des espaces communaux (pratique de désherbage), qui est évalué régulièrement par le Bassin Versant de la Vilaine Amont.

La Commune d’Etelles ayant atteint le niveau le plus élevé de cette charte (niveau 5), Mme Le Maire propose pérenniser cet engagement et de signer la nouvelle charte pour préserver la biodiversité du territoire, tout en sachant que la Commune n’utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2012.

A l’unanimité, Pour : 22

ZAC de la Plesse Vente de lots

M. FESSELIER, Adjoint à l’urbanisme présente ce point.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : (tableau n°1)

A l’unanimité, Pour : 22

ZAC de La Plesse – Validation des noms et numéros de rues

M. DAVENEL, Adjoint à la Voirie présente ce point.

La Commission Voirie s’est réunie le 07 Septembre dernier pour établir une proposition présentée au Conseil Municipal. Elle a décidé de proposer le thème des arbres étant donné que d’un côté, il y a l’Allée du Verger et de l’autre le lieu-dit Les Pruniers.

le Conseil Municipal décide :

- De valider les noms de rues proposés par la Commission Voirie
- De valider la numérotation de la ZAC de la Plesse – Tranche 1

A l’unanimité, Pour : 22

Tableau n°1

N° de lot	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-20	Isabelle BARBE et Franck BARBE	4 Rue du Chardonneret 35 370 ERELLES	726	65 340€
1-29	Julie MENEUX et Alexis DAULAY	30 Rue du Maréchal Leclerc 53 540 CUILLE	495	44 550€
1-5	Sabrina FROGERAIS et Erwan PELE	18 Rue des Genêts 35 370 TORCE	587	52 830€
1-1	Martine FALAIS et Didier HEUZE	25 Rue du Chardonneret 35 370 ERELLES	505	45 450€

Marché public – Validation des tranches optionnelles pour le marché de révision générale du PLU

Dans le cadre du projet de révision du Plan Local d’Urbanisme, une consultation a été lancée en Mai 2016 auprès des cabinets d’études.

M. DAVENEL remarque qu’il s’agit d’une obligation réglementaire pour les Communes d’engager la révision de leur PLU.

le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de l’attribution du marché au groupement Atelier d’Ys (La Mézière), Atelier Parallèle (Rennes), Big Paysage (Saint-Malo) et DM Eau (Janzé) au montant de 32 710€ HT pour la tranche ferme.
- De valider la tranche optionnelle « Actualisation de l’inventaire des zones humides » au montant de 5 600€ HT
- De valider la tranche optionnelle « Diagnostic agricole » au montant de 3 200€ HT
- De valider l’évaluation environnementale au montant de 2 700€ HT, si les services de l’Etat le demandent après examen au cas par cas du dossier d’Etelles.

A l’unanimité, Pour : 22

Urbanisme – Prescription de la révision générale du PLU de la Commune d’Etelles – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes évolutions du PLU en vigueur depuis son approbation initiale. La commune d’Etelles dispose d’un Plan Local d’Urbanisme approuvé le 06 Avril 2009

Toutes les réflexions doivent concourir à favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale, le développement de l’agriculture et de l’environnement, tout en maintenant les capacités de développement de la Commune.

Mme Le Maire informe que la première réunion publique sur la révision générale du PLU aura lieu le 05 Octobre 2016 à 20h30 Salle des Mariages.

le Conseil Municipal décide :

- De prescrire la révision générale du Plan Local d’Urbanisme sur l’ensemble du territoire communal conformément aux articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, ainsi que les articles L.153-1 et suivants et R153-1 et suivants du Code de l’Urbanisme.

Séance du Lundi 19 septembre 2016 (suite)

- De valider les motifs et les objectifs de la révision générale du PLU présentés par Mme Le Maire

- De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 et suivants, L153-31 et suivants, R153-11 et suivants du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

- De fixer les modalités de concertation prévues aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

- De solliciter la mise à disposition des services déconcentrés de l'État prévue à l'article L132-5 du code de l'urbanisme ;

- D'inscrire en section d'investissement du budget de la commune, les dépenses exposées pour les études de la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que pour la numérisation du cadastre (L132-16 du code de l'urbanisme), que ces dépenses ouvrent droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;

Conformément aux articles R153-20 à R153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et la mention de cet affichage sera faite en caractères apparents dans un journal d'annonces légales dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

A l'unanimité, Pour : 22

Patrimoine communal

Mise en sécurité du local de l'Agence postale

M. FESSELIER, Adjoint aux Bâtiments Communaux présente ce point.

Dans sa séance du 14 Décembre 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable au maintien du distributeur automatique de billet (DAB) pour conserver ce service offert à la population étrelleaise.

Il avait donné son accord pour la prise en charge des travaux de sécurisation

du local.

La Commune a sollicité, par courrier en date du 05 janvier 2016, les établissements bancaires des environs pour savoir s'ils étaient intéressés pour implanter leur enseigne sur la Commune d'Étrelles.

Seule la Banque Postale a répondu le 10 Mars 2016, qu'elle ne souhaitait pas installer un guichet automatique de banque à Étrelles.

Les devis estimatifs des travaux de mise en sécurité du local sont de 41 885€ HT.

C'est une norme du 01 Juillet 2015 relative à la sécurité des convoyeurs de fonds qui vient bouleverser les choses en imposant un local de 12m² à l'intérieur du DAB.

Mme BARBOT demande si le Crédit Agricole s'est engagé à rester dans la durée. Pas d'engagement en années mais il investit 75 000€ dans le DAB.

M. GARNIER s'interroge sur la fréquentation du DAB. Il y a environ 25 000 opérations par an pour le DAB d'Étrelles.

le Conseil Municipal décide :

- De confirmer son souhait de maintenir le distributeur automatique de billets qui est un service pour la population

- De valider les devis des travaux de mise en sécurité du local au montant de 41 885€ HT

A l'unanimité, Pour : 22

Vie Communale - Renouvellement des contrats d'assurance

L'ensemble des contrats d'assurances de la Commune se terminent au 31 Décembre 2016.

Une consultation a donc été lancée en Avril dernier. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 19 Juillet 2016 pour la présentation du rapport d'analyse des offres par Consultassur, cabinet spécialisé en assurances.

M. MAUXION demande ce que couvre l'assurance risques statutaires. Elle couvre les remboursements des salaires versés pendant les arrêts des agents (maladie, travail, maternité...).

Mme Le Maire informe que ces nouveaux contrats permettront

d'économiser 1 179€/an soit 4 176€ sur la période des contrats (4 ans).

Le Conseil Municipal décide :

D'attribuer les lots aux candidats suivants :

- Lot n°1 « Dommages aux biens » : GROUPAMA pour un montant annuel de 5 460.11€ TTC

- Lot n°2 « Responsabilité civile » : MAIF pour un montant annuel de 1 138.44€ TTC

- Lot n°3 « Flotte automobile » : GROUPAMA pour un montant annuel de 2 149.37€ TTC

- Lot n°4 « Protection juridique » : MAIF pour un montant annuel de 612.98€ TTC

- lot n°5 « Risques statutaires » : GROUPAMA pour un taux annuel de 5.30% du salaire brut versé pour les agents CNRACL et 1.30% du salaire brut versé pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, Pour : 22

Patrimoine communal Validation de l'avant-projet définitif pour la restructuration de la Mairie et de ses abords

M. FESSELIER, Adjoint aux Bâtiments Communaux présente ce point.

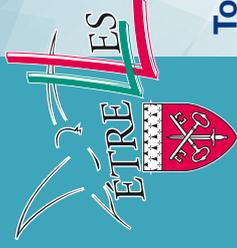
L'architecte retenu pour le projet de restructuration de la Mairie et de ses abords a travaillé sur l'état actuel du bâtiment de la Mairie et les besoins identifiés du projet (accueil de l'Agence Postale, toilettes aux normes PMR, nouvel espace pour l'accueil de la population).

Après études, il s'avère nécessaire de procéder à une extension de la Mairie.

La Commission Bâtiments Communaux s'est réunie le 13 Septembre 2016 pour émettre avis et observations sur le projet présenté au cours de la séance. Le Conseil Municipal était invité à cette commission.

L'enveloppe financière maximale estimée pour les travaux est de 345 458.50€ HT (hors options).

La Commune bénéficiera d'une subvention DETR de 30% et du fond de concours de Vitré Communauté à hauteur de 150 000€ sur l'enveloppe du mandat.



ROLE DES ELUS ?

- Fait appliquer les décisions du conseil municipal
 - Engager les dépenses,
 - Signer les contrats avec tous les partenaires de la commune
 - Représenter la commune dans les cérémonies officielles
- Le conseil municipal choisi de lui déléguer son pouvoir de décision, dans certains cas précis énoncés par le code général des collectivités territoriales.

Le Maire est assisté par 1 Directeur Général des Services (DGS) dans les communes de plus de 2 000 habitants. Celui-ci s'occupe de la gestion quotidienne de la commune : il prépare le budget, coordonne l'activité des différents services, monte les différents dossiers techniques et juridiques...

Dans certains domaines, le Maire dispose de pouvoirs indépendants de celui du conseil municipal.

- Diriger les services municipaux. En tant que chef du personnel communal, les créations ou suppressions de postes sont décidées par le conseil municipal.
- Responsable du maintien de l'ordre public. Il prend les arrêtés municipaux.

Le Maire « moteur » de la vie municipale :

- Il entretient un contact avec la population à travers de multiples interventions : rencontres avec des citoyens à la Mairie, courriers, réunions intercommunales...



DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES
LEBAIN ALEXANDRE

Toute décision prise par la commune suit un trajet en plusieurs étapes depuis la naissance du projet jusqu'à son acceptation.

Conseillers municipaux, maire, adjoints : quel est le rôle de chacun ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est une assemblée qui réunit les conseillers municipaux. Ils sont élus par la population lors des élections municipales.

Le nombre de conseillers municipaux varie de 7 à 163 en fonction de la population de la commune. Les différentes tendances politiques issues du vote sont représentées. Il y a donc une majorité et une opposition (sauf pour les villes de moins de 1 000 habitants). Pour Etreles : 22 élus (17 majoritaires, 5 minoritaires)

LA MUNICIPALITÉ



CHRISTÈLE
BUFFET



STÉPHANE
DAVANEL



LAURENT
FESSELIER



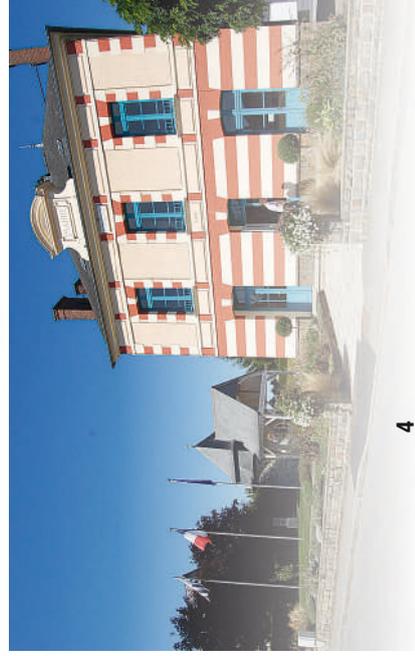
STÉPHANIE
SAVATTE

La Municipalité est formée du Maire et de ses adjoints (4). Elus parmi les conseillers municipaux et par le conseil dans les jours qui suivent les élections.

Le Maire dirige la municipalité.

Elle délègue une partie de ses pouvoirs aux adjoints qui sont chargés de « suivre » un domaine particulier des affaires de la commune : adjoint à la voirie, adjointe aux associations, adjoint à l'urbanisme, adjointe à l'enfance.

Attention la « municipalité » est parfois utilisée par extension pour désigner l'ensemble des élus (maire, adjoints et conseillers municipaux).



Les séances du conseil municipal sont publiques : citoyens et journalistes peuvent y assister. Pour informer les citoyens, un compte rendu des délibérations est affiché en Mairie après chaque séance et sur le site internet (www.ville-etrelles.fr)

👉 **Toute décision municipale commence par un projet**

Les projets de la commune sont nombreux et différents. L'initiative d'un projet à des origines diverses :

- Une proposition du maire ou d'un conseiller municipal,
- La requête d'une association ou d'une entreprise
- Un rapport d'un service administratif

1^{ÈRE} ÉTAPPE : EXAMEN EN MUNICIPALITÉ

Tout projet commence par être étudié en municipalité. Il fait l'objet d'une étude technique et/ou financière. Elle est confiée à un adjoint « spécialisé » dans une délégation définie.

2^{ÈME} ÉTAPPE : EXAMEN EN COMMISSION

Les conseillers municipaux se réunissent en commissions, qui étudient en détail les propositions de la municipalité. On trouve une commission pour chaque domaine d'intervention de la commune (urbanisme, affaires économiques...). **Ces commissions ne décident pas.** Elles ne peuvent qu'émettre un avis ou faire des propositions.

A ce stade, une enquête publique peut être effectuée pour connaître l'avis de la population. Cette enquête est par exemple obligatoire pour la révision du PLU.

3^{ÈME} ÉTAPPE : VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire convoque le conseil municipal avec un ordre du jour détaillé (obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants) qui comporte un ou plusieurs projets.



Le conseil se réunit en séance au moins une fois par trimestre, plus si nécessaire. Le conseil municipal, discute et vote (validation ou refus), les projets qui lui sont soumis. Les décisions prises sont appelées « délibérations du conseil municipal ». Le conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres.

👉 **Le vote du budget**

Il constitue le travail principal du conseil municipal.

Comme tout autre projet, le budget est préparé par la municipalité et en commission Finances, puis voté par le conseil municipal :

Un budget primitif, avant le 31 mars, prévoit les dépenses et les recettes de l'année en cours, Un compte administratif en fin d'année rend compte des dépenses et recettes réellement engagées.

👉 **Le contrôle de l'Etat**

Toutes les délibérations prises par la commune sont examinées par l'Etat par l'intermédiaire du Préfet de la Chambre Régionale des Comptes.

LE MAIRE PERSONNAGE CENTRAL



Le Maire : personnage central de la commune. Comment peut-il agir ?

Représentant de l'Etat, sous l'autorité directe du Préfet, le maire doit assurer à ce titre certaines responsabilités :

- Publier les lois et règlements nationaux,
- Exercer une fonction administrative (organisation des élections, recensement...),
- Célébrer les mariages, Officier d'état civil,
- Constater les infractions, recevoir les réclamations, Officier de police judiciaire

Mme ROBIN demande qui validera le permis de construire. Si c'est Mme le Maire qui dépose le permis de construire au nom de la Commune, ce sera l'Adjoint qui signera le permis, ou inversement.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avant-projet définitif présenté en séance (plan intérieur et plan d'aménagement d'ensemble)
- De prendre acte de l'enveloppe estimative des travaux au montant de 345 458.50€ HT (hors options)

A l'unanimité, Pour : 22

QUESTIONS DIVERSES

- Fixation des tarifs de cantine pour la rentrée 2016-2017 (idem 2015-2016)

- Fixation des tarifs de garderie pour la rentrée 2016-2017 (idem 2015-2016)

- Location de la maison des associations à M. GOUJON (cours de musique) : 460€/an pour 2 créneaux par semaine

- Location de la salle Parquet par le GRYMDA (cours de danse) : 460€/an pour 2 créneaux par semaine.

- Projet d'implantation des conteneurs semi-enterrés (2^e tranche)

M. DAVENEL présente le projet d'implantation de la 2^e tranche du

déploiement des conteneurs semi-enterrés. (En attente de validation par le SMICTOM et en fonction des réseaux).

Il sera fait ensuite une communication par le SMICTOM en partenariat avec la Commune (réunion publique, courrier dans les boîtes aux lettres...)

Mme Le Maire informe de la mise en place prochainement (2018) de la taxe incitative sur la collecte des ordures ménagères. Tous les bacs seront changés, notamment en campagne, car ils auront désormais une puce pour la future facturation.

- Fermeture de la plate-forme de déchets verts d'Étrelles au 31 Décembre 2016

En effet, le SMICTOM refuse d'assurer le gardiennage de la plate-forme, aujourd'hui effectué par des agents communaux sur la base du volontariat et rémunérés en heures supplémentaires.

Par ailleurs, le volume de déchets verts est insuffisant pour le SMICTOM (126 tonnes).

- Remerciement d'Annie, d'Elodie et Nicolas GAUTIER suite aux condoléances de la Commune pour le décès de M. GAUTIER Denis

- Remerciement de Mme POTTIER Geneviève suite aux condoléances de

la Commune pour le décès de sa sœur
- Question

M. MAUXION demande des nouvelles du projet de Maison de santé suite à la réunion prévue avec le Sous-Préfet.

Mme Le Maire répond que le Sous-Préfet a rappelé, d'une part, la nécessité de l'engagement des médecins d'Étrelles à assurer des permanences dans les communes voisines (les médecins d'Argentré ne souhaitant pas le faire), et d'autre part, un accord des élus des communes sur le projet de santé.

Une rencontre entre Maires a eut lieu à la rentrée et un courrier commun sera envoyé prochainement à l'ARS pour acter le projet de santé et rappeler le besoin de structures sur le territoire Sud-Vitré.

Le Pertre envisage de recruter un médecin roumain.

La Commune d'Erbrée continuera à mettre un local à disposition des médecins.

Par ailleurs, il existe un nouveau financement appelé « contrat de ruralité » et Mme Le Maire espère que le projet santé Sud-Vitré rentrera dans ce cadre. Néanmoins, il faut un accord entre l'Etat et Vitré Communauté (négociation en cours).

La séance est levée à 22:10.



Vie scolaire

École Notre Dame de Lourdes

Rentrée

La rentrée s'est très bien passée sous un soleil estival. L'école compte 10 classes, onze enseignants, 8 salariées OGEC et 3 AVS. Notre communauté

éducative, ce sont aussi les associations de l'école (OGEC, APEL, AJE), les bénévoles... Chacun à sa manière oeuvre pour voir chaque enfant grandir et s'épanouir.

Le fil conducteur de l'année est l'«EAU». L'eau est signe de vie alors on se souhaite une année pleine de vie, d'enthousiasme et de beaux moments partagés entre petits et grands !



de peinture (préau, cabane). L'AJE a terminé le bassin aquatique et a refait des traçages au sol sur les cours.

Des poissons dans le jardin !

Le jour de la rentrée, chaque classe a eu deux poissons en cadeau. Les élèves avaient pour mission de les «lacher» dans les beaux bassins aquatiques du jardin des 4 saisons. Ils peuvent désormais les observer et les voir évoluer. Chaque

semaine, une classe a la responsabilité de les nourrir.

Des travaux pendant l'été.

L'école s'est embellie pendant l'été ! Les toilettes de la maternelle ont été entièrement rinnovées (financement OGEC). L'APEL a organisé des travaux

Dates à retenir :

- Vendredi 14 octobre : AG de l'APEL
- Dimanche 11 décembre : Arbre de Noël
- Samedi 18 mars : Portes Ouvertes
- Vendredi 24 mars : Carnaval
- Vendredi 30 juin : Kermesse de l'école



Fête de l'école

Le 11 septembre, l'OGEC a organisé sa traditionnelle fête du deuxième dimanche de septembre. En raison des contraintes sécuritaires préfectorales (imposées suite aux événements de l'été), les courses de Rosalies n'ont pu avoir lieu. Toutes les autres animations ont été maintenues et des jeux par équipes ont été organisés. Une belle journée conviviale.

Classe Poneys

Du lundi 26 septembre au mercredi 28 septembre, les élèves de CE1 ont eu la chance de partir en voyage scolaire à Bruz au centre équestre Fénicat.

Informations pratiques

- Tél. : 02 99 96 62 19
 - Mail : endletrelles@wanadoo.fr
 - Blog de l'école : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

APEL

Malgré un temps capricieux, nous avons tout de même passé un moment convivial lors de la kermesse de fin d'année.

Les enfants ont pu profiter des différentes animations dans la cour de l'école, montrer aux familles les chorégraphies qu'ils avaient préparées au cours de l'année.

Pendant la première semaine des vacances, nous avons effectué quelques travaux : les préaux, la cabane des enfants ont été repeints.

L'Apel participera financièrement à la

sortie scolaire des CE1, la classe poneys.

Nous présenterons notre assemblée générale le vendredi 14 Octobre, à 20h30.

Nous avons quelques projets en vue, continuer à se mobiliser pour le téléthon bien sûr, une soirée jeux en famille, un nouveau troc livres.

Suite à la création du bassin, au sein du potager, le thème de l'arbre de Noël sera l'eau. C'est un événement chaleureux pour les familles qui pourront admirer le travail des enfants et de leur enseignant.



Nous remercions les parents qui nous aident dans les différentes activités de la vie de l'école.

L'équipe de l'Apel

AJE

Cette année encore le jardin aura été généreux. Les huit bénévoles auront œuvré tout l'été pour qu'il soit le plus beau possible pour la rentrée.

Ainsi les enfants ont pu goûter les 27 variétés de tomates, les 9 variétés de courges ainsi que les variétés de melons. Un vrai éveil gustatif! Cela reste le résultat de leur travail!

Nous avons mis en eau le bassin qui sera cette année notre support pour apprendre



aux enfants la possibilité de purifier l'eau par les plantes (phytoépuration). C'est aussi le coin zen du potager avec les poissons et le bruit des cascades.

Lors de l'ouverture du jardin le 4 septembre, nous avons eu le plaisir de rencontrer les familles désireuses de mieux connaître ce que font les enfants au jardin lors des ateliers. Un vrai succès pour nous bénévoles et pour l'équipe éducative !

Côté sportif, les bénévoles sont reboostés après ce repos estival. Les équipements sportifs et marquages au sol se sont fait une beauté avant la reprise scolaire. Après une belle édition 2016 le défi sportif annuel sera reconduit au printemps et nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

Tous les membres de l'AJE vous souhaitent une bonne reprise sportive et gourmande !



Cette année entrent en vigueur les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège. Cette réforme implique livres mis en circulation. Bonne rentrée à toutes les équipes éducatives. Ch. Buffet Adjointe

Vie scolaire

École Robert Doisneau

J'ai 10 ans...

L'école souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles familles et une bonne rentrée à tous !

Souvenirs, souvenirs...

L'école publique fête ses 10 ans et que de changements depuis septembre 2007 !!

Pour fêter cet évènement, familles et enseignants auront plaisir à se retrouver au cours de l'année (expositions, photos, retrouvailles...).



Tous en scène.....

Durant toute cette année, les élèves vont découvrir la pratique théâtrale afin de présenter un spectacle en fin d'année.

La directrice, Sophie Luka

En garde !!

Les classes de CE1 / CE2 et CM1 / CM2 vont s'initier à l'escrime durant toute la 1ère période en partenariat avec l'association La Vitréenne d'escrime.

La classe de GS / CP démarrera un cycle de judo durant l'année.

Dans le cadre de la journée du sport scolaire : le mercredi 14 septembre, l'école organise une matinée où parents et enfants partageront des moments de jeux sportifs.

Informations pratiques

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir plus d'informations.
<http://www.ecole-doisneau-etrelles-ac-rennes.fr>

Pour toute information, vous pouvez contacter l'école au 02.99.96.75.83 le soir à partir de 16h15, le vendredi toute la journée et le midi de 12h à 13h30. Nous accueillons les enfants de la toute petite section au CM2.

A.P.E.

C'est la rentrée !

Après une belle fête de l'école qui clôtura l'année 2015/2016 sur le thème de l'Afrique : (Spectacle des enfants, Safari Kids) l'association des parents d'élèves entame cette nouvelle année scolaire avec divers temps forts, comme le vide-grenier (le 09/10/2016), la fête de Noël, la fête de l'école, qui viennent soutenir les projets de l'école Robert Doisneau. L'APE a aussi pour rôle de contribuer à la vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique.

Tout parent désireux de venir nous rejoindre ou nous prêter main-forte lors de ces manifestations, est le bienvenu!

Pour toutes informations, retrouvez-nous sur notre site internet : www.ecole-etrelles-ape.fr

Ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

APE Robert Doisneau



L'association propose à la location divers matériels pour vos fêtes, réunions ou évènements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur.

Pour plus d'informations : www.ecole-etrelles-ape.fr/location



des changements dans toutes les disciplines et pour toutes les classes du CP jusqu'à la 3^e : 11,2 millions de nouveaux

Vie associative

Les Diablotins

L'espace-jeux « Les diablotins » est un lieu de rencontre et de partage pour les jeunes enfants de trois mois à trois ans accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle, parent)

Le cadre, l'espace et le choix des jouets sont adaptés à l'enfant et lui permettent de vivre des expériences différentes et complémentaires à sa vie familiale. Une animatrice professionnelle organise et propose des activités d'éveil en collaboration avec les adultes présents.

Ce lieu de rencontre est subventionné

par la commune et le conseil général et gratuit pour les participants. Les rencontres ont lieu à l'espace Henri Brillant de 9 h à 11 h 30. **Certaines séances auront également lieu à la bibliothèque.**

L'inscription se fait à l'espace jeux sur un registre.

Pour tout renseignement, contactez Mme LEMESLE Karole au 06 64 30 37 81 (assistante maternelle - responsable de l'Espace Jeux «Les diablotins» - membre du bureau AVAM Vitré)

Karole Lemesle

Prochaines dates :

2016

Octobre : 4 et 11

Novembre : 3 - 15 - 24 - 29

Décembre : 1 - 6 - 13

2017

Janvier : 10 - 19 - 24 - 31

Février : 7

Mars : 2 - 9 - 14 - 23 - 28

Avril : 4 et 25

Mai : 4 - 9 - 16 - 30

Juin : 1 - 13 - 22 - 27

Juillet : 4

La rentrée de Kinderboom...

Été 2016

Pour respecter le rythme et les besoins des enfants, comme chaque année, trois groupes ont été formés :

- les ptits loups (3-5ans)
- les minimoy (6-7 ans)
- la team's junior (8-12 ans)

Une thématique, pour l'été : Les enfants ont été embarqués dans les aventures de Luciano, un artiste qui a posé ses valises à l'accueil de loisirs. Les enfants se sont vus proposer des animations sur le thème des arts : théâtre, arts visuels, musique, arts de la scène, sculpture... pleins de découvertes et de surprises étaient au programme.

De nombreuses sorties : deux sorties à la piscine d'Argentré du Plessis, une journée inter centre à la Chapelle Janson avec les accueils de loisirs de Familles Rurales, une sortie à l'asinerie à la Bouexière, une sortie au parc des loisirs « le village enchanté » à Bellefontaine, une sortie aux jardins de Brocéliande (3-8 ans) et à la patinoire (9-12 ans).

Des grands jeux : top chef junior, en scène les artistes, vendredi tout est permis, tout en musique et koh lanta

Trois mini camps ont été proposés aux enfants. En juillet, les enfants de 6 à 8 ans d'Etelles et de St M'Hervé ont été découvrir une ferme pédagogique

éco citoyenne : la Pachamama à St Brice en Coglès. Ensuite, les enfants de 8 à 12 ans sont partis au domaine de Trémelin à Iffendic, ils se sont initiés à l'accrobranche au canoë kayak, tir à l'arc et autres activités. En août, les enfants entre 8 et 12 ans d'Etelles, St Germain et Argentré du Plessis, ont participé à un stage de cirque d'une semaine, sous un vrai chapiteau, planté avec l'aide des parents, à St Germain du Pinel. La fin des vacances s'est conclue par un spectacle de cirque digne des plus grands professionnels !

Une soirée familiale, réunissant petits et grands autour du jeu Intervilles, et d'un repas galettes saucisses a eu lieu le vendredi 29 Juillet.

Semaine Bleue

Dans le cadre de la semaine bleue, les enfants de l'accueil de loisirs, accompagnés des résidents de la maison de retraite, ont visité, ensemble, le complexe sportif, le skate parc ainsi que la maison de retraite. Un moment d'échange apprécié de tous. L'après-midi s'est terminé par un goûter commun.



Vacances Toussaint

L'Accueil de loisirs était ouvert du 19 octobre au 2 novembre. Le thème : « Un extraterrestre est tombé sur la Terre, sa fusée ne pourra redécoller qu'avec l'aide des enfants. Il va donc falloir faire connaissance ! Deux sorties proposées : une sortie cinéma et une sortie à Vitré Mc Donald, jeux gonflables (3-7 ans) et bowling (8-12 ans)

Vacances de Noël

l'accueil de loisirs sera ouvert du 19 au 23 décembre 2016.

Pour contacter la directrice
06 42 33 89 39 ou centreloisiretelles@gmail.com

Toutes les informations sur le site internet : <https://sites.google.com/site/site-kinderboom.fr>

BONNE FIN D'ANNEE

L'équipe de l'accueil de loisirs

Théâtres

Bonjour à tous,

Devant le succès rencontré avec la pièce «J'Y SUIS J'Y RESTE», tous les bénévoles de la Théâtrelle sont désireux de revenir vous faire rire à nouveau en 2017. L'équipe de comédiens de la saison 2016/2017 qui s'enrichit d'une nouvelle actrice en la personne d'Audrey ROUCOU de Vitré (à gauche, au deuxième rang sur la photo), ont choisi d'interpréter «LA BONNE ADRESSE», pièce en deux actes de Marc CAMOLETTI. Représentée près de 1 000 fois à Paris, la pièce a fait l'objet de plusieurs tournées et d'un enregistrement diffusé sur Antenne 2. Les principaux rôles ont été interprétés notamment par Jacques BALUTIN, Maurice RICH, Denise GREY ou Ginette GARCIN. Les



représentations auront lieu les vendredis 10,17 et 24/02 les samedis 4,11,18 et 25/02 et les dimanches 5,12 et 19/02 à la salle Saint Hippolyte moyennant une entrée à 6 euros. Comme chaque années, La Théâtrelle espère encore vous voir nombreux venir rire et applaudir. Et à présent, place aux décorateurs qui, avec leurs marteaux et pinceaux, ont l'art de mettre en valeur les comédiens.

Patrick SALMON
Président de la Théâtrelle

Bibliothèque pour tous Maison des associations

Ouverts à tous le mardi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h30 à 12h00.

L'équipe des bénévoles accueille aussi les tout-petits avec leur assistante-maternelle une fois par mois, les enfants des écoles quelques journées par semaine et propose aux résidents de la Maison de Retraite un choix de lecture régulièrement.

Une inscription à l'année est demandée, elle est valable pour toute la famille.

Osez franchir le seuil de la bibliothèque et venez vous servir à volonté de livres...

Pour l'équipe, Odile Rubin

AFN

L'association des ACA a organisé le jeudi 7 juillet son voyage annuel.

Au programme : Pays de Becherel et Dinan.

- Départ D'Étrelles à 8h30 en présence de 57 participants-direction Bécherel où un buffet campagnard a été servi au restaurant l'Orée du parc. Ensuite, découverte de la cité du livre, du château de Montmurant et des onzes écluses, le tout commenté jusqu'au déjeuner au restaurant cité précédemment
- L'après midi : croisière sur la Rance avec passage de l'écluse et découverte du port de LÉHON
- De retour à Étrelles vers 18h45 : verre de l'amitié avec toasts afin de clôturer cette belle journée très agréable, très ensoleillée, et très appréciée des participants qui en garderont un excellent souvenir.

MERCI A TOUS



Anim'etrelles

Comme chaque année ANIM'ETRELLES organise un repas dansant de Saint Sylvestre le 31 décembre 2016 à partir de 12h à la salle St Hippolyte d'Étrelles.

- Le menu sera à 30€ (boisson comprise)
- Suivi d'un après-midi dansant jusqu'à 17h45

Réservation

Boulangerie d'Étrelles
(jusqu'au 20/12/16)
Règlement à la réservation.
Tél : 02 99 96 77 44



Vie associative

Les Aînés

Le premier semestre a connu une activité satisfaisante déjà citée dans la précédente édition. Le 27 mai un concours de palets inter-club a réuni 19 équipes qui se sont affrontées : c'est l'équipe Coconnier-Combé qui s'est qualifiée par les 4 parties gagnées. Le 14 juin, 18 adhérents ont pris le car pour se rendre aux Forges-de-Paimpont à la fête de l'Amitié, animée par des groupes de différents clubs. Le temps maussade de l'après-midi a contrarié les animations prévues à l'extérieur, une grande salle était la bienvenue pour les danseurs et les beloteurs. Le 20 juin un rassemblement cantonal a eu lieu à la salle de Saint-Germain. L'apéro prit en plein-air a permis à chacun de se saluer et de trinquer à l'amitié de tous avant de passer à table pour un repas copieux et animé dans une ambiance conviviale. Le 21 juin était organisée une sortie avec le club de



Torcé dans le pays du Choletais, pour une découverte d'un jardin japonais et d'un moulin à miel, emmené par le car Le-Pape. Plusieurs adhérents ont participé aux voyages d'une semaine en Haute-Savoie organisé par Gémouv-35. Pour 2017 ce sera en Alsace. Le 11 août avait lieu le traditionnel Pique-Nique de l'été chez Rolande. Après une mise en forme par une randonnée, c'était le rendez-vous

pour l'apéro suivi du repas pris en commun, jeux de cartes et de palets ont animé l'après-midi. Le 7 septembre à Taillis c'était la finale départementale du concours de palets, une équipe d'Etelles s'est placée 4ème avec 4 parties gagnées, nos félicitations. P.S. le repas de Noël est prévu le Samedi 17 Décembre au restaurant la Petite-Fringale.

Le Bureau

Tennis

Le club Tennis Etrelles Détente a une nouvelle fois connu une saison 2015 - 2016 sous le signe du loisir et de la compétition.

2 équipes ont pu participer aux championnats Sénior et Sénior Plus (+ 35 ans). L'équipe Senior Plus a décroché une belle deuxième place à égalité de points avec le premier.

Pour ce millésime 2016 -2017, le TED engagera une équipe Senior supplémentaire avec pour ambition de prendre du plaisir sur les courts et d'appliquer les conseils de notre nouvel entraîneur Laetitia.

En effet, depuis Septembre 2015, 8 nouveaux sportifs ont rejoint le club. En majorité, il s'agit de joueurs et joueuses qui découvrent ou redécouvrent le tennis. Il était donc important de recruter un professeur afin que chacun puisse progresser techniquement. Nous pourrions en voir les effets lors des 7 journées du championnat qui ont débuté le 16 octobre. Les cours sont dispensés les jeudis soir. Trois séances



d'une heure s'enchaînent de 18h15 à 21h15.

Le 9 septembre, l'assemblée générale s'est réunie afin d'élire un nouveau bureau. Après plusieurs années de présidence, Olivier Bosquet a donc passé le flambeau à Damien Rouland. De même, Renaud Liogier quitte le poste de trésorier qui est repris par Dimitri Méret. Merci à eux pour leur investissement pour le club. Le nouveau

bureau rassemble également Youssef Mezdid - Secrétaire, Olivier Bosquet - Vice-Président. Christophe Viel, Patrice Pirot et Tanguy Méret complètent le bureau en tant que membres.

Contact :

Damien Rouland

Tel : 0603463982

Mail : tennisetrellesdetente@gmail.com

Volant Etrellais

Un vent de renouveau au Volant Etrellais !

Nouveau bureau au Volant Etrellais, nouveau logo !

A la rentrée 2016, un nouveau bureau, élu en juin, prend ses marques avec à sa tête un nouveau président : Florent Tymen (à droite sur la photo). Et un nouveau logo a été choisi !

Le 1er entraînement de la saison était l'occasion d'inviter les membres sortant pour les remercier de leurs longues années d'investissement pour le Club : Lionel CATELINE, Yves JOLIVET et Jacques PORTAGUEN. Un grand merci à tous les 3 !

Malgré les difficultés pour recruter des entraîneurs diplômés dans notre sport, le Club réussit à maintenir des créneaux encadrés pour accueillir les jeunes le mercredi (de 18h à 19h30) et le jeudi (de 16h30 à 18h), et les accompagner dans leur développement sportif.

Pour les adultes, la convivialité est de mise sur les créneaux du lundi (à partir de 18h) et du vendredi (de 20h30 à 23h). Les plus sérieux et les compétiteurs se retrouvent le mercredi



soir (de 19h30 à 21h) pour des entraînements encadrés. Le lundi soir, peuvent se dérouler des rencontres de championnat à domicile, ce qui n'empêche pas les loisirs de taper dans le volant !

De nombreux projets jalonnent l'année et quelques dates à retenir :

- 06/11/16 : organisation du premier tournoi officiel de Badminton à Etrellais
- 02/12/16 : La Nuit du Bad au profit du Téléthon, en soutien à « En route pour Léo »



- 11/03/17 : repas convivial et dansant à la salle St Hyppolite
- 02/06/17 : la désormais traditionnelle BadParty ouverte à tous. Elle sera précédée de l'Assemblée Générale de l'association.

N'hésitez pas à pousser les portes du gymnase ! Ambiance conviviale et détendue assurée ! Pour toute information : contact@volantetrelais.fr ou www.volantetrelais.fr.

Suivez nous sur notre page facebook ! Badmintonnement votre.

Le Bureau du Volant Etrellais

Gym

La gym continue à Etrellais grâce à une équipe de bénévoles motivées qui ne souhaitent pas voir disparaître cette association au sein de la commune. C'est pourquoi Isabelle Fesselier succède à Béatrice Leroux à la présidence, entourée d'une équipe dynamique, Josiane Méret vice-présidente, Lydie Gasnier secrétaire, Sylvie Lamiré secrétaire-adjointe, Monique Le Sollic trésorière, Joëlle Mérel trésorière-adjointe et Fany Simoes membre.

Nous remercions vivement Renate Lemée pour de nombreuses années d'animation ainsi que Béatrice Leroux pour la Présidence.

Nous proposons 3 cours qui sont assurés par Laëticia Piedinovi.

Lundi : 15h-16h gym douce seniors

Mercredi : 19h30-20h30 LIA/Aérobic

Mercredi : 20h30-21h30 renforcement musculaire

Tous les cours sont ouverts à tous à partir de 16 ans ; hommes, femmes
Premier cours découverte gratuit.

Prévoir une paire de chaussures réservée à la salle, une serviette et une bouteille d'eau.

Il est toujours temps de venir nous rejoindre.



I. Fesselier

Contacts :

06 10 29 35 54 Isabelle Fesselier
06 40 60 53 35 Lydie Gasnier

Vie associative



E.S. ETRELLES BASKET

La saison 2016-2017 a débuté le samedi 3 septembre par une journée bien remplie avec le tournoi en interne du club des U13 à la catégorie Senior suivant le projet club annoncé en fin de saison dernière : 1 EQUIPE = 1 CLUB.

Durant cette journée, chaque joueur a donc choisi son rôle et sa fonction de bénévole au sein du club entre capitaine, dirigeant, entraîneur, manager, officiel senior et officiel jeune.

Ce projet donne la priorité à la formation de tous (joueurs et bénévoles) En parallèle, 2 tournois se sont déroulés afin de faire connaissance avec tous les licenciés et permettre aux nouveaux joueurs de bien s'intégrer.

La journée s'est terminée par 2 matchs de gala des 2 équipes fanions (Seniors garçons et filles) encouragés par de nombreux supporters.

Cette saison est marquée par l'engagement d'une vingtaine d'équipes, dont 9 équipes jeunes, 8 équipes dans l'école de basket avec le groupe baby en plus.

Pour les Seniors, on compte une équipe fille engagée en D2, et 3 équipes



masculines engagées en D1, en D4 et bien sûr l'équipe fanion qui continue sa lancée en Prénationale,

Encore une belle saison prometteuse pour tous nos joueurs et aussi pour les supporters qui vont passer de bons moments à la salle chaque samedi pour venir les encourager.

Le club est représenté aussi par 3 arbitres officiels. Merci à eux pour leur implication.

Lors de notre AG en juin dernier le bureau a élu le nouveau Président Frédéric Paysant déjà bien intégré dans l'association basket d'Etreilles. Un très grand merci à Pierrick Turmeau

et Stéphanie Fréreau pour leur dévouement au sein du club.

Suite à notre AG en juin dernier, le bureau a élu le nouveau Président. Déjà bien impliqué dans l'association basket, Frédéric Paysant a accepté la présidence du club.

Le basket à Etreilles, c'est aussi des moments conviviaux : la traditionnelle choucroute le 29 octobre 2016, l'arbre de Noël du mini basket mi-décembre et la galette des rois mi-janvier.

Retrouvez les infos et moments forts du club sur notre site : <http://www.etrillesbasket.fr>

Le bureau de l'E.S.E

Volley

Etreilles volley nouvelle saison

C'est la rentrée pour tous les licenciés de Etreilles volley.

Après quelques changements, renouvellements de joueurs, 3 équipes sont engagées pour cette nouvelle saison 2016/2017.

Nous maintenons notre créneau horaire du vendredi soir à partir de 20h45. Toute personne intéressée par la pratique du volley en loisirs et dans la détente peut nous rejoindre.

N'hésitez pas à nous contacter
Mail : etrillesvolley@gmail.com



A.S.E.

Une nouvelle saison démarre avec comme tous les ans des espoirs, de l'ambition mais aussi quelques incertitudes.

L'ensemble des dirigeants est à pied d'œuvre depuis de nombreuses semaines afin que tout soit prêt pour le début de saison, un grand merci à tous pour tout cet investissement.

L'école de foot espère surfer sur la belle dynamique entrevue durant l'Euro 2016 par l'équipe de France, la présence massive de jeunes pousses aux séances découvertes du mois de juin et septembre laisse présager une arrivée massive de minots pour cette saison.

Pour ce qui est des effectifs, pour les catégories U11 et U13, le groupe est très investi et nous avons pu constater de gros progrès réalisés depuis la saison dernière, la présence très assidue aux entraînements n'y est pas étrangère.

Nouveauté cette saison, le club a intégré le groupement du Plessis pour les catégories U15 ; U17 et U19.

Les jeunes vont pouvoir bénéficier de séances d'entraînements avec leurs catégories respectives, ce qui n'était plus le cas les saisons précédentes.

Avec un groupe seniors de 45 joueurs, les départs et arrêts de quelques joueurs ont largement été compensés. L'équipe dirigeante ne veut pas se fixer d'objectif en terme de classement mais veut absolument que l'ensemble des acteurs (joueurs, dirigeants, supporters) prennent du plaisir dans le plus grand respect de l'adversaire et de l'arbitre. La convivialité est bien sûr très importante à nos yeux.

Si nous arrivons à allier PLAISIR, RESPECT, CONVIVIALITE, les résultats seront forcément au rendez-vous et nous pourrons alors avoir des ambitions au classement.

Le club a la chance de pouvoir compter sur un nombre important de bénévoles toujours prêt à s'investir lors des différentes manifestations. (Choucroute du 29 octobre 2016 ; Loto du 29 avril 2017 et tournoi du 3 juin 2017).

Toutes les personnes souhaitant prendre une licence au club de l'AS Etreilles sont les bienvenues. Toutes les informations sont sur le site du club <http://etrellesfootball.footeo.com/>
L'ensemble du club a une pensée pour François CADET et sa famille ancien arbitre officiel et bénévole du club décédé subitement le 29 août.

Bonne saison à toutes et à tous
Sportivement



Pêche

Dates à retenir

- Concours de pêche le 10 juin 2017 et le 16 septembre 2017
- Loto le 17 juin 2017.



Vie associative

Tacots & Turbos de Stredell

On nous pose régulièrement la question de l'origine du nom de notre club, Tacots pour les anciennes + de 40 ans, Turbos pour les plus jeunes + de 30 ans et Stredell pour Etreilles, notre camp de base depuis sa création il y a 3 ans.

Les objectifs du club, que nous partageons avec 38 passionnés de voitures anciennes et collectionneurs, mettre en valeur, conserver et restaurer notre patrimoine.

Les activités du club, sorties (Lohéac, Le Mans...), rencontres avec d'autres clubs (Lions club Vitré...) et participation à la vie d'Etreilles (Ecoles...) Et comme la route est notre terrain de jeu, nous serons naturellement cette année encore en Route pour Léo afin de soutenir le Téléthon.

Le club est propriétaire d'une belle Renault 6 bleue ciel de 1974 dans son jus, à disposition de nos membres et future support de communication, notamment pour nos sponsors.

Nous nous intéressons à la technique de nos voitures et aimerions partager des séances d'informations sur



la mécanique, l'électricité auto, la tôlerie. Notre association n'ayant pas pu disposer d'un local municipal, notre recherche se porte aujourd'hui sur un local privé...à loyer modéré !

Contact : accueiltts@gmail.com - Site : www.tts-bzh.fr

Thierry Paillette Président du club

Mieux vivre à Etreilles

Une nouvelle année d'existence se termine pour notre association. Ses membres mettent toute leur énergie pour la faire vivre. Au delà de son intérêt pour Etreilles et de son souhait de vouloir faire partager à tous les Etreillais ses questionnements sur la vie municipale, MVE veut être un acteur dynamique de la commune. Ainsi, avec une très grande majorité des associations Etreillaises, l'association s'inscrit pleinement dans le projet inter-associations qui va se mettre en place prochainement.

Le 5 juin dernier les membres de l'association ont organisé une journée de détente au parc de la Prévalaye. Le nombre limité de participants ne décourage pas les membres de l'association qui continuent de croire en l'intérêt de telles animations. Elles permettent de faire ensemble, de partager et de créer du lien. Une

réflexion est déjà menée pour la réalisation d'une nouvelle journée festive et conviviale le 11 juin 2017.

Soucieux de connaître le regard des Etreillais sur notre association, les membres les ont sollicités dans leur dernier flyer. Neuf personnes ont répondu à cette demande. Nous tenons à les remercier. Cependant nous regrettons que ce nombre de

réponses soit aussi limité.

Dans la majorité des courriers reçus, l'action de notre association est vécue comme agressive. Certaines personnes vivent nos interventions comme une volonté de division et de critiques négatives. L'ensemble de ces réactions pourrait laisser penser que notre association n'a pas sa raison d'être.

De notre côté, nous pensons que nous devons être attentifs à ces remarques et à notre communication afin que notre message soit compris. Il s'agit pour nous d'être toujours dans une démarche citoyenne : interroger, informer, donner un avis, favoriser le débat, exprimer des différences pour faire vivre la démocratie.

Les Membres de MVE



Vie associative



Merci à Justine Toubon, les jardiniers communaux et les écoles pour leurs créations et la mise en fleurs sur le bourg.



Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Les Classes 6 - 2016



Samedi 8 octobre 2016